

Les Etats, convoqués sur ordre du comte de Metternich, se trouvaient bien assemblés depuis le 2-8-1794, mais, réduits à une douzaine de membres dont de Pfortzheim, ils se trouvaient sans activité. <sup>45)</sup>

Le 16 août de la même année, de Pfortzheim et les deux autres députés résidants engagent leurs concitoyens « à faire en faveur de l'Etat le sacrifice de leurs argenteries et argents superflus, contre des obligations sur le pied déjà réglé pour les matières d'or et d'argent ». <sup>46)</sup> Rappelons que le maréchal de Bender, à court d'argent, allait ordonner la frappe de monnaies d'argent et de cuivre.

Quand, après avoir battu le général autrichien Beaulieu près du Wolberg, c'est-à-dire à proximité de Colpach, les Français constatèrent que le seigneur de cette terre l'avait quittée, ils la confisquèrent comme bien d'émigré. La séquestration ne fut levée que lorsqu'il s'avéra que Jean-Georges de Pfortzheim avait sa demeure à Luxembourg pour y exercer de 1790 à 1795 les fonctions de député résidant des Etats. <sup>47)</sup>

Le 21-11-1794 commença le siège de la forteresse de Luxembourg ; il prit fin à la capitulation du 1-6-1795. Entre ces deux dates se situent deux événements touchant de Pfortzheim : le 3-3-1795 fut prise la dernière résolution des Etats du pays duché de Luxembourg et comté de Chiny <sup>48)</sup>, et le 24 mai un boulet tomba tout près de la maison du « conseiller de Pfortzheim » (beim Neuthor), apparemment sans occasionner de grands dégâts. <sup>49)</sup>

Lorsque, après la capitulation, les Français imposèrent une contribution de guerre aux habitants de la forteresse, ils nommèrent le ci-devant conseiller de Pfortzheim membre de la Commission de neuf « asseyeurs » (dont notre trisaïeul Michel Mullendorff, v. fasc. III), chargée de répartir la contribution proportionnellement à l'état de fortune de leurs concitoyens. En comparaison avec d'Olimart (déjà cité) qui fut imposé pour 8.587 louis neufs, de Pfortzheim paya relativement beaucoup avec 6.667 louis neufs.

Se pliant au nouveau régime, Pfortzheim, qui s'était rendu à Colpach, accepta de se faire nommer le 9-9-1795 président de la Municipalité de Luxembourg. <sup>50)</sup> Le 26 du même mois il prend la succession de J.J. Faber, nommé juge au tribunal civil. <sup>51)</sup>

La lettre qu'il adressa de Colpach à Willmar (v. fasc. X), substitut de l'agent national Legier, et dans laquelle il annonçait son arrivée à Luxembourg, est encore conçue dans le style ancien régime et ne connaît pas encore la terminologie républicaine ; <sup>52)</sup> mais par ailleurs le « citoyen Pfortzheim, cultivateur à Colpach » avait renoncé à la particule et à ses titres seigneuriaux. <sup>52)</sup>

Sur le firmament de la municipalité de Luxembourg, le maire Pfortzheim ne fait que figure d'étoile filante. Lorsque l'administration militaire éprouva des difficultés quasi insurmontables à faire rentrer le solde de la contribution de guerre (qui avait été entretemps réduite à 900.000 livres), le général Friant jugea bon d'employer les grands moyens. Dans la nuit du 28 au 29 novembre il prit pour otages six notables dont